

## **Conditions générales de vente**

### **Article 1 - objet**

La passation d'une commande par le client emporte l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par le photographe au client.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogue, prospectus, publicité, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les présentes conditions générales de vente forment un document contractuel indivisible avec le bon de commande en annexe

### **Article 2 - commande**

Toute commande doit être ratifiée par un bon signé par le client ou son représentant mandaté.

Est précisé sur le bon de commande : la date de réalisation de la prestation, les horaires, le ou les lieux, le prix et les acomptes versés.

Tout devis signé par les partis tient lieu de bon de commande.

### **Article 3 - modification de la commande**

Toute commande passée est irrévocable par le client, sauf acceptation contraire expresse du photographe.

Toute demande de modification d'une commande passée par un client ne pourra être prise en compte que si la demande est faite par écrit, et est parvenue au photographe, au plus tard 8 jour après la réception de la commande initiale.

En cas de modification de la commande par le client, le photographe sera délié des délais convenus pour son exécution.

### **Article 4 - réalisation de la prestation**

Les photographies sont réalisées par le photographe ou tout autre photographe désigné par lui.

#### Article 5 - obligation du client

Lors de la réalisation de la prestation photographique, le client s'engage à respecter les incrustations du photographe et notamment :

le photographe ne pourra être gêné dans sa prestation par des photographes amateurs ou autres personnes non prévue dans la prise de vue

etc...

### **Article 6 - force majeure**

En cas de force majeure (mauvaises conditions climatiques, intempéries, orages, tempête...) le photographe se réserve le droit de modifier les conditions d'exécution de la prestation prévue sur le bon de commande (lieux, horaires, jours..)

En cas de modifications majeures, le photographe se réserve le droit de modifier les tarifs proposés.

### **Article 7 - Tarifs et modalités de paiement**

Les prix s'entendent TTC pour les particuliers et HT pour les entreprises. Il peuvent être « à la carte » selon les besoins ou être forfaitaires pour des prestations précises.

Conditions de paiement : Sauf convention contraire, les règlements sont effectués aux conditions suivantes : la prestation de prise de vue à la commande

les tirages et autres produits finis à la commande après visualisation des images et choix des travaux

### **Article 8 - livraison**

La livraison des travaux photographiques s'entend au siège du photographe, sauf dispositions contraires prévues dans le devis. Les travaux peuvent être expédiés à la valeur d'éclatée, à la demande du client et à ses frais, après parfait paiement de la facture qui comprendra lesdits frais.

Le professionnel s'engage à fournir le client dans le délai indiqué sur le bon de commande. Tout retard dans l'exécution de la prestation peut donner lieu à une indemnisation égale au préjudice justifié par le client, sauf cas de force majeure ou retard dû à la faute du client.

### **Article 9 - Réclamations**

En cas de traitement non conforme ou de défaut, le client devra en informer par écrit le photographe dans un délai de 48 heures à compter de la réception des photographies. A défaut, après ce délai, le client sera réputé avoir accepté les photographies en l'état.

### **Article 10 - Propriété intellectuelle**

Les photographies sont la propriété du photographe. Toute utilisation d'une photographie, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit l'usage : diffusion, exposition, reproduction etc. faite sans l'accord écrit préalable du photographe, constitue un délit de contrefaçon.

En cas d'accord du photographe, elle donne lieu à une convention qui comporte le paiement des droits d'utilisation. Le client sera tenu pour responsable de toute violation de cette interdiction.

Le photographe est propriétaire des films négatifs, positifs et supports numériques réalisés par lui.

### **Article 11 - Durée de conservation des photographies**

Le photographe s'engage à conserver les documents originaux à la disposition de son client durant un délai minimum de 5 ans. Tout tirage d'épreuve ou duplicata devra être commandé au photographe.

### **Article 12 - Perte et détérioration des photographies**

Toute perte ou détérioration des travaux photographiques et des négatifs donne lieu à indemnisation égale aux prix desdits travaux facturés par le professionnel selon la valeur déclarée lors de la commande.

### **Article 13 - Tribunal compétent et loi applicable**

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente est régie par la loi française. Le tribunal compétent est le tribunal du siège social du photographe.

Fait en deux exemplaires à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du client

signature du photographe